



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines
et des relations sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Bureau des concours et de la préparation aux examens

RAPPORT DE JURY

Examen professionnel de catégorie C

Avancement au grade de principal de 2^{ème} classe du corps
d'adjoint technique des administrations de l'État

Année 2019

SOMMAIRE

I. Les règles de l'épreuve d'admissibilité.....	3
A) Le rappel de l'épreuve.....	3
B) Le jury	3
1) La composition du jury	3
2) La formation et la réunion de cadrage	3
II. Le déroulement de l'examen professionnel	4
A) Le calendrier.....	4
B) L'entretien sur dossier de description du parcours professionnel.....	4
1) Le dossier de description du parcours professionnel : constats et recommandations	4
2) La présentation du parcours professionnel.....	4
3) L'entretien-discussion.....	4
4) Les remarques générales sur l'oral.....	5
III. Les statistiques.....	5

I. Les règles de l'épreuve d'admissibilité

A) Le rappel de l'épreuve

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant, à apprécier les compétences du candidat ainsi que sa motivation, à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle et, les capacités du candidat à évoluer dans son environnement professionnel.

Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat retraçant son parcours (...).

Le candidat peut être interrogé sur son environnement professionnel et sur les droits et obligations des fonctionnaires. Le jury peut également demander au candidat son avis sur un cas pratique ou une mise en situation professionnelle en lien avec son parcours professionnel.

En vue de cette épreuve, le candidat établit préalablement un dossier de description de son parcours professionnel (...) qu'il remet à la date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel.

B) Le jury

1) La composition du jury

Le jury de cet examen professionnel était composé des personnes suivantes :

Président de ce jury :

Monsieur Philippe PUCYLO, attaché d'administration de l'État principal, responsable évènementiel, Archives nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine

Membres de ce jury :

- Madame Emmanuelle FAVRE, attachée d'administration de l'État, cheffe de bureau, bureau de la filière des professionnels des bibliothèques, direction générale des médias et des industries culturelles.
- Madame Alison LY-PASSIEUX, technicienne des services culturels et des bâtiments de France de classe normale, spécialité « bâtiments de France », référente monuments historiques, unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Yvelines direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France.

2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination...
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de cet examen professionnel: le planning du recrutement, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

II. Le déroulement de l'examen professionnel

A) Le calendrier

Dates des inscriptions	Du 7 mars au 11 avril 2019
Date de retour du dossier de description du parcours professionnel	2 septembre 2019
Dates de l'épreuve orale	23 septembre 2019
Date de la réunion d'admission	23 septembre 2019

B) L'entretien sur dossier de description du parcours professionnel

Pour l'épreuve orale sur dossier de description du parcours professionnel, le passage des candidats a été déterminé par le tirage au sort d'une lettre de l'alphabet.

Comme le prévoit le texte, chaque candidat devait présenter son parcours professionnel dans le temps imparti. Dans tous les cas, le jury interrompait les candidats au bout de 5 minutes afin de respecter le texte. Le jury enchaînait ensuite avec l'entretien.

1) Le dossier de description du parcours professionnel : constats et recommandations

Le dossier présenté a été renseigné de façon claire, précise et cohérente. Il rend compte d'une bonne préparation du candidat.

A sa première lecture, le dossier a permis au jury d'appréhender le parcours de l'agent de manière synthétique, dans sa globalité, et d'engager ainsi les échanges dans les meilleures conditions.

Le jury insiste sur l'importance de la préparation et de la rédaction du dossier de description du parcours professionnel qui constitue le point de rencontre pour l'oral.

2) La présentation du parcours professionnel

Le temps imparti a été parfaitement respecté avec une présentation très claire et en parfaite cohérence avec le dossier.

Il est donc important de bien préparer cette première partie de l'examen qui doit mettre en lumière les étapes progressives de la réflexion du candidat et sa motivation.

3) L'entretien-discussion

La qualité des échanges témoigne d'une bonne connaissance de l'environnement professionnel du candidat et plus largement du ministère.

4) Les remarques générales sur l'oral

Sans aucun doute un candidat bien préparé à l'oral permet une meilleure fluidité des échanges et une certaine aisance dans les réponses aux questions posées.

Le jury a apprécié la qualité de la présentation qui a mis en évidence les particularités d'un parcours professionnel riche et diversifié.

Il est recommandé aux candidats de ne pas négliger d'aborder les différentes étapes du parcours professionnel, même si, de prime abord, celles-ci peuvent apparaître éloignées des missions actuelles exercées.

III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session :

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	2	2	1	1
Femmes	2	0	0	0
Total	4	2	1	1

Seuil d'admission : 15 sur 20.

Amplitude des notes : de 15 à 15 sur 20.

Monsieur Philippe PUCYLO
Président du jury